

223C0977  
FR0013185857-FS0517

27 juin 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ABEO**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2023, la société par actions simplifiée Weinberg Capital Partners<sup>1</sup> (1 rue Euler, 75008 Paris), agissant pour le compte du SIPS Fonds Nobel dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABEO et détenir à cette date, pour le compte dudit fonds, 626 693 actions ABEO représentant autant de droits de vote, soit 8,31% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la perte de droits de vote double consécutive à la mise au porteur d'actions ABEO.

Le déclarant a précisé détenir, au 27 juin 2023, pour le compte dudit fonds, 592 985 actions ABEO représentant autant de droits de vote, soit 7,86% du capital et 4,42% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par des personnes physiques, lesquelles ne détiennent par ailleurs aucune action ABEO.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 543 305 actions représentant 13 465 561 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 543 305 actions représentant 13 422 030 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.